

Document SNES : Analyse Baccalauréat STMG « Blanquer »

Les éléments surlignés sont ceux qui disparaissent dans le projet dans les modalités actuelles.

| | Situation actuelle | | | Projet d'arrêté bac | | |
|---|---|----------|---------------------|--|-------|-----------|
| | | coeff | durée | | coeff | durée |
| Epreuves anticipées | Français écrit | 2 | 4h | Français écrit | 5 | 4h |
| | Français oral | 2 | 20 mn | Français oral | 5 | 20 mn |
| | Etude de gestion | 1 | ECA | | | |
| Epreuves terminales : bloc technologique | Partie orale de l'épreuve de spécialité | 6 | Oral ponctuel + ECA | Grand oral | 10 | Oral 20mn |
| | Partie écrite Droit – économie | 5 | Ecrit 3h | 2 épreuves de spécialité : - Droit et économie - Management, sciences de gestion et numérique | 16 | Ecrite 3h |
| | Management des organisations | 5 | Ecrit 3h | | 16 | Ecrite 4h |
| | Partie écrite de l'épreuve de spécialité | 6 | Ecrit 4h | | | |

| | | | | | | |
|---|--|------------|--|--|------------|--|
| Part coeff épreuves de spécialité/bloc technologique | | 54% | | Part grand oral dans pôle technologique | 24% | |
|---|--|------------|--|--|------------|--|

| Situation actuelle | | | Projet d'arrêté bac | | |
|---|--|--|---|-------|-------|
| | | Durée | | coeff | durée |
| Epreuves terminales : Bloc général | Philosophie Histoire- géographie LV1 LV2 Maths EPS | Ecrit 4h (coeff 2) Ecrit 2h30 mn 2h (partie écrite) + oral ECA Ecrit 3h 2h CCF | Philosophie | 8 | 4h |
| Part épreuves terminales « enseignement général » dans l'ensemble : 39% | | | 16% (les épreuves terminales comptant pour 60%) | | |
| Epreuves en contrôle continu : Comptant pour 30% | <u>Pour rappel :</u> EPS en CCF LV une partie en ECA En ECA : Etude de gestion en 1 ^{ère} + une partie de l'épreuve pratique orale en terminale | <u>Liste des enseignements concernés :</u> Socle de culture commune Français Philosophie Histoire-géographie Enseignement moral et civique (EMC) LVA LVB Maths EPS (CCF) <u>Enseignements de spécialité :</u> - En 1 ^{ère} : « sciences de gestion et numérique » et « management ». - En terminale : idem - 1 ^{ère} et terminale : droit et économie. | | | |

Commentaires et analyses du SNES :

Le projet de maquette du baccalauréat technologique STMG tel que libellé n'a plus grand-chose de technologique : Les épreuves de spécialités sont sacrifiées dans leur nombre et le périmètre élargi et généraliste auquel elles renvoient. L'ancrage dans les différents champs technologiques tertiaires n'apparaît pas explicitement.

L'épreuve anticipée de sciences de gestion qui marquait également la spécificité de la série disparaît.

1) Epreuves terminales du Bloc général :

Seule la philosophie reste évaluée avec les mêmes modalités (écrit 4h). Au niveau des épreuves terminales, le poids des épreuves d'enseignement général au niveau terminal passe de 39% à 16% de l'ensemble des épreuves (général + techno).

2) Epreuves terminales du Bloc technologique :

- La partie orale de l'épreuve pratique de spécialité pourrait trouver sa correspondance dans **l'épreuve du « grand oral » qui pourrait être ancrée sur le projet technologique.**
- Partie écrite : 2 épreuves de spécialités : Insuffisant pour marquer l'ancrage technologique !

On passe de 3 épreuves écrites à 2 épreuves afin de rentrer dans le moule de la nouvelle architecture baccalauréat qui ne prévoit que 2 épreuves de spécialités. La durée globale des épreuves perd 3h.

Si on ne retient que le grand oral qui pourrait porter sur les spécialités relatives aux champs technologiques actuels, **le poids des épreuves propres à ces champs passerait de 54% à 24% des épreuves du bloc technologique.**

L'épreuve d'économie-droit : Actuellement commune à tous les candidats quelle que soit la spécialité choisie : gestion finance, mercatique, ressources humaines et communication, systèmes d'information de gestion. Actuellement, Cette épreuve n'est pas considérée comme une épreuve renvoyant à des techniques propres à chaque champ technologique mais comme un éclairage permettant une réflexion sur les techniques en les contextualisant dans un environnement économique et juridique. Elle doit garder cette logique. **Le libellé devient droit et économie, ce qui n'est sans doute pas anodin.**

La nouvelle épreuve intitulée : « Management, sciences de gestion et numérique » : Le libellé de cette nouvelle épreuve reprend en partie les libellés de 2 épreuves distinctes : « management des organisations » et « sciences de gestion » auquel s'ajoute une nouvelle dimension « numérique ». Est-ce à dire que le numérique deviendrait la caution d'une approche technologique voire d'un ancrage technologique ?

Or, le SNES défend une véritable épreuve écrite technologique

3) Epreuves en contrôle continu :

On est très loin de la simplification du bac affichée et toujours pas de libellé renvoyant explicitement à des spécialités technologiques.

Chaque enseignement fait l'objet de :

- 2 épreuves communes de CC en première = 17 évaluations (hors EPS)
- 1 épreuve commune de CC en terminale= 10 évaluations

Total= 27 évaluations de CC ! (hors EPS) qui comptent pour 30% de la note au bac

Il faut ajouter à cela les évaluations « normales » durant l'année qui comptent pour 10% ...

Quelles perspectives ?

Dans ce contexte, la définition de la grille horaire et de la répartition des enseignements est primordiale . Le SNES a obtenu la réintégration de l'enseignement spécifique communication et ressources humaines mais il reste de nombreux points de blocages à lever et en particulier le risque de disparition en seconde de PFEG.